

# La Chronique de L'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 20 - Mai 1996  
ISSN 1168.7908 - Le numéro 15 F - Abonnement 50 F - Imprimerie spéciale ASCOT -  
CPPAP 73.128 - Directeur de publication : V. Quintin - Dépôt légal : 2ème trim. 1996



Association pour la  
Sauvegarde des  
Côtes de Clermont -  
Chanturgue

13, rue Bréguet  
63100 Clermont-Ferrand

## SOMMAIRE

Editorial	1
En bref	2
Abonnement	2
Notre lettre	3
Nos objectifs 1996	4
Carnet photos	5
Rendez-vous	6

## Editorial

400.000 tonnes par an, 500.000 tonnes, 800.000 tonnes... l'exploitation de la carrière s'accélère !

Une centrale d'enrobage à chaud, deux centrales, trois centrales... le site des Côtes ressemble à une zone industrielle !

C'est un scandale : depuis le 22 mars 96 un arrêté préfectoral autorise l'exploitation de centrales supplémentaires sur le plateau. Comme par hasard l'autorisation s'arrête fin juin, soit avant notre fête des Côtes, prévue le premier dimanche de juillet, le 7 exactement.

Depuis des mois ces centrales crachent leurs fumées nauséabondes au coeur de la zone verte décidé il y a 20 ans et confirmée par le schéma directeur voté fin 1995. Ces centrales absorbent le surplus d'exploitation illégale de la carrière, avec la bénédiction de la mairie de Durtol, et sous le couvert de l'autorité préfectorale.

Oui, la mafia des carriers et des travaux publics se porte bien, on en a l'exemple tous les jours dans la presse nationale. Tout est bon pour faire du profit, écraser des concurrents, massacrer l'environnement, détruire le patrimoine national.

La FNASSEM (association agréée) a porté plainte avec constitution de partie civile contre l'exploitant de la carrière de basalte pour dépassement de la limite autorisée. Cette limite est fixée à 400.000 tonnes par an, mais l'exploitation se situe au double, environ 800.000 tonnes extraites.

Le départ du carrier semble probable, mais y a-t-il un donnant-donnant entre les autorités et le carrier ? Celui-ci déménagerait en 98, mais il ferait ce qu'il veut d'ici là ! Ceci au mépris de la loi et des règlements. Nous nous réservons le droit d'engager toute action pour mettre fin à cette situation et prendre des gages pour l'avenir.

Car le public vient toujours plus nombreux à nos visites. Nos contacts avec la mairie de Clermont sont bons, notre dernière entrevue avec Serge Godard a été fructueuse. Des projets se mettent en place. D'autres rencontres avec les élus sont prévues.

Il est important que vous veniez nombreux à l'assemblée générale du jeudi 6 juin 96, votre avis nous importe et l'actualité le nécessite ♣

- ◆ Radio Arvernes : Une petite radio sympa et associative, et de qualité, c'est rare ! Elle est de plus en plus écoutée en Auvergne. Vous pouvez la capter sur 101.2 Mhz, et aussi leur téléphoner au 73.23.28.28 (adresse : 2, rue Léon Blum - 63360 Gerzat) ♣
- ◆ Débroussaillage : Il faudra préparer le site de la fête, et enlever quelques ronces aux endroits prévus pour les pique-nique et les animations. Un premier rendez-vous est déjà fixé pour tous les courageux (un petit en-cas sera organisé....) ♣  
**Dimanche 8 juin 1996** : R.V. **9 h 30** tour télécom (prévoir sécateurs, gants, etc.) ♣
- ◆ Vulcania : Aussi dénommé « Giscardoscope » ce projet suscite pas mal d'interrogations, voire d'oppositions. Témoin la manifestation du 14 mai dernier, où près d'un millier de personnes ont exprimé leur refus de l'implantation d'une telle construction au milieu de la chaîne des Puys et du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne ♣
- ◆ Nîmes : A quelques pas du Temple de Diane, en bordure des Jardins de la Fontaine, un terrain de 7800 m2 était prévu pour un musée archéologique. Ceci s'est transformé en ZAC pour commerces, logements, maison de retraite, négociés avec un promoteur d'Alès. Les amoureux du Nîmes antique peuvent contacter : « Défense du Temple de Diane » - 8, rue Molière - 30900 NIMES ♣
- ◆ Plaquette : La plaquette « Gergovie aux Côtes de Clermont », rédigée par Y. Zaballos et M. Renaud, présente ce site et fait le point sur la controverse historique portant sur la localisation de la capitale des Arvernes et de la seule défaite personnelle de César dans sa conquête de la Gaule. Cette plaquette est disponible au prix de 20 F à l'ASCOT, et dans les principales librairies de Clermont-Ferrand, FNAC, Les Volcans, et à la librairie ROME, 1, rue des Gras ♣

Adhérez à l'ASCOT, et abonnez-vous à "La Chronique de l'Oppidum".

Pensez à renouveler votre cotisation et votre abonnement. Votre soutien nous est nécessaire...



Bulletin d'abonnement à "**La Chronique de l'Oppidum**" - Bulletin d'adhésion à l' "**ASCOT**"

2, rue du Creux Rouge - 63100 Clermont-Ferrand

(C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Souhaite adhérer à l'ASCOT et recevoir « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint règlement de 100 F. Une carte d'adhérent me sera remise lors de l'Assemblée générale de printemps.

1ère adhésion

Membre bienfaiteur (150 F ou plus)

Renouvellement

Abonnement seul : 50 F

## *Correspondance...*

Devant l'extension sans précédent de l'activité de la carrière de Durtol, nous avons écrit au préfet du Puy-de-Dôme. Ci-dessous le texte de notre lettre, et la suite de cette correspondance :

*Clermont-Ferrand, le 8 avril 1996*

« Monsieur le Préfet,

Notre association tient à vous faire part de sa très vive inquiétude concernant la situation du site des Côtes de Clermont.

En effet, par arrêté du 10 octobre 1991, Monsieur le Préfet du Puy de Dôme inscrivait à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les parcelles 1189 et 1190 du cadastre de la commune de Blanzat, au lieu-dit « La Reine ».

Ceci en raison de la présence des vestiges d'un temple gallo-romain. Cette zone est considérée aujourd'hui par les personnalités et services compétents, comme particulièrement riche pour notre patrimoine régional.

Or la réglementation prévoit un périmètre de protection paysagère de la zone classée d'un rayon de 500 mètres à partir de la construction la plus apparente (ici le fanum ouest du temple).

Nos observations, au sol et sur carte, nous ont amené à constater que l'actuel front de taille de la carrière de la Société des Basaltes du Centre empiète déjà sur ce périmètre. Mais plus inquiétant est le fait que cette société a fait procéder récemment à un décapage du sol, laissant prévoir une exploitation prochaine. Cette surface pénètre ainsi de plus de cent mètres dans la zone de protection.

Notre association sollicite donc de votre haute bienveillance que soit strictement respecté le périmètre des 500 mètres essentiel à une mise en valeur à venir de ce site.

Ne doutant pas de votre attachement à la sauvegarde de notre patrimoine,

Veillez agréer...

N.B. : Des copies ont été adressées pour information à M. le Président du Conseil régional d'Auvergne, M. le Président du Conseil général du Puy de Dôme, M. le Sénateur-maire de Clermont-Ferrand, MM. les Maires des communes de Blanzat, Durtol, Nohanent, Cébazat, M. L. Bourgeau, Direction régionale de l'archéologie. »

Alain DUMEIL, vice-président du Conseil Général du Puy-de-Dôme, a répondu à notre courrier et nous a fait part de son intervention auprès de M. le préfet.

## *Une réponse qui suscite d'autres questions...*

En date du 20 mai 1996, M. le Préfet répond à notre lettre du 8 avril :

*« ... A la suite de votre courrier, j'ai fait effectuer des vérifications par la direction régionales des affaires culturelles d'Auvergne et le S.D.A.*

*Lors de ces contrôles, il n'a pas été constaté d'empiètement sur le périmètre de visibilité du fanum.*

*J'ai cependant rappelé à l'exploitant de la carrière les règles applicables en ce domaine.*

*Je vous prie d'agréer... »*

Nous prenons acte que M. le Préfet :

- ◆ Ne conteste pas le périmètre en distance à partir du fanum - et l'incursion de la zone de décapage à l'intérieur de ce périmètre ; Seule est évoquée le critère de visibilité.
- ◆ A rappelé « à l'exploitant de la carrière les règles applicables en ce domaine ».

Toutefois certaines questions restent posées et nécessitent pour nous une réponse explicite :

1. La zone de décape située à l'intérieur du périmètre en distance des 500 mètres autour du fanum, mais non visible à partir du fanum, est-elle autorisée pour exploitation par M. le préfet?
2. Le champ visuel à partir du fanum est délimité par l'existence d'une colline, dite « des tumuli », qui fait l'objet d'estimations différentes de la part des érudits locaux, mais elle n'est en tout cas pas neutre. La position de M. le Préfet est-elle que l'existence de cette colline soit préservée ?

Enfin, troisième et dernière question, seule la D.R.A.C. et le S.D.A. sont mentionnés comme ayant été consultés ont-ils été les seuls services à avoir donné leur avis.

Nous ne manquerons pas de faire part à nos lecteurs de la réponse de M. le Préfet....

## *Les objectifs de l'ASCOT pour 1996*

Ces objectifs devront être discutés lors de l'Assemblée Générale du jeudi 6 juin 1996.

Nous voulons :

- ♣ Le transfert de la carrière de la Sté des Basaltes du Centre sur un autre site afin que soit protégé l'emploi des salariés. En tout état de cause :
  - ♣ Le respect par cette entreprise de la zone des 500 mètres de protection paysagère autour du temple gallo-romain des Côtes de Clermont
  - ♣ Le non renouvellement du contrat d'exploitation à échéance de janvier 1998 , dernier délai.
- ♣ La modification du POS de la ville de Clermont-Ferrand, par une diminution significative de la côte 480 particulièrement pour les secteurs de Chanturgue, La Mouchette, Le Creux Rouge, et une application stricte du POS actuel contre « les constructions sauvages ».
- ♣ S'orienter vers une maîtrise foncière publique (commune COMAC, Etat) de l'ensemble de ce site, afin d'en permettre une mise en valeur cohérente et multiforme.
- ♣ Restituer cet espace, « le poumon vert » de l'agglomération clermontoise , aux promeneurs, aux randonneurs, par le remise en valeur et l'entretien des chemins séculaires, interdire la circulation des véhicules à moteur (motos, 4x4...)
- ♣ Protéger et mettre en valeur le site archéologique, d'une importance considérable (Pr. Goudineau du Collège de France) de l'Oppidum gaulois et de la ville gallo-romaine des Côtes, ainsi que du camp romain de Chanturgue.
- ♣ En faire un lieu de découverte, particulièrement pour les enfants et les jeunes, de la faune, de la flore, de la géologie.
- ♣ Coordonner la mise en valeur avec le déploiement d'activités économiques telles que le « projet vignes ».
- ♣ Une concertation régulière entre tous les partenaires (Etat, collectivités locales, associations) pour oeuvrer en ce sens.

Fête des Côtes de Clermont  
Dimanche 7 juillet 1996  
à partir de midi  
Accès Tour télécom et rue de Blanzat

Débroussaillage  
Dimanche 9 juin  
R.V. 9 h 30  
Tour télécom

*Assemblée Générale  
Jeudi 6 Juin 1996  
20 h 30 - Rue Abbé Prévost  
à Clermont-Ferrand*

Le JAD'OR 96  
a été décerné à  
l'ASCOT  
1er prix pour l'accueil du public

# CARNET PHOTOS

## Concours 1996 des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) :

Deux classes de l'école primaire Pierre et Marie Curie à Clermont-Ferrand, une classe de Durtol et une classe de l'Etang (Chanat) ont pris le thème des Côtes de Clermont pour ce concours. Des visites ont été organisées fin mars et début avril, commentées par l'ASCOT. Vif succès pour le récit de la bataille sur les lieux même où Vercingétorix tint tête à Jules César...

*Sur la photo les enfants découvrent le fanum (temple) gallo-romain ♣*

(scannage prochainement)

## JADE 96 (Journées Auvergnates De l'Environnement) :

Le stand de l'ASCOT a obtenu le premier prix de l'accueil du public. Sans chauvinisme, notre stand était l'un des plus beaux ! *Les photos ci-contre en donnent un petit aperçu... ♣*